Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-200004919-20261105-OUVCRED27-DE

Syndicat mixte du Planétarium de Bretagne

planétarium DE BRETAGNE

Comité syndical du 5 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq novembre à seize heures, au siège du Planétarium de Bretagne (Parc du Radôme – 22560 PLEUMEUR-BODOU), le Comité Syndical s'est réuni sur convocation de sa présidente, Madame Annie MACE, adressée individuellement à chaque conseiller le 12 octobre.
En l'absence de sa Présidente, la séance a été menée par son 1er vice-président, Joël PHILIPPE.
Nombre de membres en exercice : 10 titulaires – 10 suppléants
Etaient présents :
Membres titulaires :
Joël PHILIPPE, Eddy PENVEN, Marie-Louise DRONIOU, Catherine PONTAILLER, Bénédicte BOIRON
Membres suppléants ayant voix délibérative :
Nadine SALLOU-LE GUEN, Christophe THEBAULT
Etaient excusés : Annie MACE, Cédric SEUREAU

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Comité. Eddy PENVEN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Ouverture des crédits provisoires d'investissement 2027 dans l'attente du vote du Budget Primitif 2027

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ;

Vu les articles L.1612-1 et L.5217-10-9 du CGCT ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable **M57** applicable au syndicat mixte du Planétarium de Bretagne depuis le 1er janvier 2023 ;

Vu l'ordonnance N° 2005 – 1027 du 26/08/2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;

Vu la délibération du **10 Mars 2026** portant adoption du **budget primitif** pour l'exercice **2026** ;

Vu la délibération du 05 novembre 2026 portant adoption de la **décision modificative N°1** pour l'exercice 2026 ;

Vu la délibération du **14/11/2024** portant **adoption de la nouvelle autorisation de programme intitulée « Evolution du Planétarium de Bretagne », et ouverture de ses crédits de paiements afférents ;**

Considérant que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;

Considérant qu'il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-200004919-20261105-OUVCRED27-DE

Considérant qu'en revanche, l'assemblée délibérante doit autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater **les dépenses d'investissement hors autorisation de programme**, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les crédits inscrits au titre des autorisations de programme ;
Considérant qu'en matière de **dépenses d'investissement sous autorisation de programme**, les crédits sont ouverts à hauteur du tiers du montant des crédits de paiements 2027 tels qu'ils sont connus au moment de l'adoption de la dernière décision modificative 2026 ;

Après en avoir délibéré,
le Comité Syndical
à l'unanimité
décide

D'AUTORISER la Présidente ou son représentant à engager, liquider et mandater, avant le vote du **budget primitif 2027** :

- les dépenses d'investissement hors autorisation de programme du budget du Syndicat Mixte du Planétarium de Bretagne à hauteur du quart des crédits ouverts au BP 2026,
- les dépenses d'investissement sous autorisation de programme du budget du Syndicat mixte du Planétarium de Bretagne à hauteur du tiers des crédits de paiements 2027, tels qu'ils sont connus au moment de l'adoption de la dernière décision modificative 2026,
- hors crédits éventuels afférents au remboursement de la dette

D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-200004919-20261105-OUVCRED27-DE

DE PRECISER que cette autorisation s'étend pour les montants suivants sur les différents chapitres de dépenses dudit budget, récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Ouverture des crédits provisoires d'investissement 2027 - BUDGET PLANETARIUM										
Chapitre	hors APCP ou sous APCP	Programme sous AP	Dernier CP de l'AP	Budget primitif hors reports 2026	Décision(s) modificative(s) hors reports 2026	Dernier budget exécutoire hors reports 2026	Crédits provisoires d'invest.2027 hors APCP : 1/4 des crédits 2026	Crédits de paiement 2027 des AP tels que votés à l'étape DM-1 2026	Crédits provisoires d'invest. 2027 sous APCP : tout ou partie du CP 2027 selon la règle indiquée dans la délibération	**Crédits provisoires d'invest. 2027 TOTAUX**
20-IMMOB. INCORPORELLES	HORS APCP	-	-	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	6 250,00 €	-	-	6 250,00 €
	TOTAL HORS APCP			25 000,00 €	0,00 €	**25 000,00 €**	6 250,00 €			**6 250,00 €**
	SOUS APCP	EVOPLANE-EVOLUTION DU PLANETARIUM DE BRETAGNE	2029	24 300,00 €	-18 577,00 €	5 723,00 €	-	1 100,00 €	366,67 €	366,67 €
	TOTAL SOUS APCP			24 300,00 €	-18 577,00 €	**5 723,00 €**		1 100,00 €	**366,67 €**	**366,67 €**
TOTAL 20-IMMOB. INCORPORELLES				49 300,00 €	-18 577,00 €	**30 723,00 €**	**6 250,00 €**	1 100,00 €	**366,67 €**	**6 616,67 €**
21-IMMOB. CORPORELLES	HORS APCP	-	-	265 490,66 €	102 592,00 €	368 082,66 €	92 020,67 €	-	-	92 020,67 €
	TOTAL HORS APCP			265 490,66 €	102 592,00 €	**368 082,66 €**	92 020,67 €	-	-	**92 020,67 €**
TOTAL 21-IMMOB. CORPORELLES				265 490,66 €	102 592,00 €	**368 082,66 €**	**92 020,67 €**			**92 020,67 €**
23-IMMOB. EN COURS	HORS APCP	-	-	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	1 250,00 €	-	-	1 250,00 €
	TOTAL HORS APCP			5 000,00 €	0,00 €	**5 000,00 €**	1 250,00 €	-	-	**1 250,00 €**
	SOUS APCP	EVOPLANE-EVOLUTION DU PLANETARIUM DE BRETAGNE	2029	650 700,00 €	-240 700,00 €	410 000,00 €	-	2 260 000,00 €	753 333,33 €	753 333,33 €
	TOTAL SOUS APCP			650 700,00 €	-240 700,00 €	**410 000,00 €**	-	2 260 000,00 €	**753 333,33 €**	**753 333,33 €**
TOTAL 23-IMMOB. EN COURS				655 700,00 €	-240 700,00 €	**415 000,00 €**	**1 250,00 €**	2 260 000,00 €	**753 333,33 €**	**754 583,33 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT				**970 490,66 €**	**-156 685,00 €**	**813 805,66 €**	**99 520,67 €**	**2 261 100,00 €**	**753 700,00 €**	**853 220,67 €**

Fait et délibéré à Pleumeur-Bodou, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNE.

LA PRESIDENTE,

Syndicat Mixte du Planétarium de Bretagne
Parc du Radôme - 22560 Pleumeur-Bodou
Tél. 02.96.15.80.30 - Fax 02.96.15.80.81
N° SIRET : 200 004 919 00011